



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porcs

Question écrite n° 19382

## Texte de la question

M. Gilles Lurton alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la crise sans précédent que connaît la production porcine de l'Ouest. Cette filière d'élevage est en effet particulièrement affectée par la hausse du coût des matières premières. Cela engendre actuellement un coût de production plus élevé que le prix de vente de la viande. Depuis 2007, le prix de l'aliment a connu une forte hausse passant de 242 euros par tonne en décembre 2007 à 320 euros par tonne aujourd'hui. À l'inverse, le prix du porc payé aux éleveurs n'a pas connu une telle hausse sur cette même période. Aucune activité économique ne peut supporter une telle augmentation de charges sans revalorisation de son prix de vente. Cette situation se traduit dans les chiffres : entre 2000 et 2010, la Bretagne a perdu près d'un quart de ses exploitations porcines ; en Pays de la Loire, ce sont un tiers des élevages porcins qui ont disparu. Pourtant des solutions existent : améliorer l'organisation économique dans l'aval, qui montre de grandes faiblesses en matière de compétitivité ; alléger les contraintes administratives et environnementales qui pèsent au quotidien sur la production ou encore mettre fin aux distorsions de concurrence provenant des déclinaisons franco-françaises de directives européennes. La filière porcine de l'Ouest représente 38 000 emplois, 2,3 milliards d'euros de valeur créée et plus de 500 millions d'euros d'exportation. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour préserver et développer la production porcine de l'Ouest.

## Texte de la réponse

Depuis cinq ans, la filière porcine française traverse une crise économique sévère. Le Gouvernement est mobilisé pour apporter son soutien à la fois conjoncturel mais également structurel, afin de redonner des perspectives durables à ce secteur. Une table ronde s'est tenue le 30 octobre qui rassemblait l'ensemble de la filière : fabricants d'aliments pour animaux, producteurs, transformateurs (abattage-découpe et charcutiers), distributeurs. Elle a constitué la première étape vers l'élaboration d'un pacte économique, social et environnemental pour la filière porcine en France. Cela se traduira par un plan national pour la filière qui sera présenté courant avril 2013. Afin d'élaborer ce plan, 4 groupes de travail ont été créés sous la coordination de M. Alain Berger, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et aux agro-industries : - maintenir la production en quantité tout en améliorant son impact environnemental ; - affronter la surcapacité dans le secteur abattage découpe ; - renforcer le secteur de la transformation ; - mieux vendre en renforçant les stratégies de marché. Concernant ce dernier groupe, il s'agit de voir comment reconquérir les marchés français et européens, développer l'export vers les pays tiers, en visant à combiner qualité et production de masse. L'obligation d'indiquer l'origine sur l'étiquetage de la viande de porc prévue dans le règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du conseil du 25 octobre 2011, permettra lorsque la Commission aura adopté les actes d'exécution, de mettre en avant et de mieux valoriser le label VPF (viande porcine française). Ce plan d'ampleur pour toute la filière permettra de redonner des perspectives à la filière porcine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 19382

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [26 février 2013](#), page 2025

**Réponse publiée au JO le** : [9 avril 2013](#), page 3828